

LES CINQ ÉTAPES DE LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUELLE

De quelle façon le Bureau du cinéma des Territoires du Nord-Ouest soutient-il le cinéma et les arts médiatiques commerciaux aux TNO?

1 ÉLABORATION

Lorsqu'une idée devient un scénario et que l'on cherche des investisseurs.



Programme d'encouragement pilote pour les producteurs :

10 000 \$ pour l'ébauche d'un projet

25 000 \$ pour l'élaboration d'un projet

Programme de financement du secteur du film et des arts médiatiques :

5 000 \$ pour la création d'une bande-annonce ou d'un abrégé de film

5 000 \$ pour la promotion d'un abrégé de film

2 PRÉPRODUCTION

Lorsqu'un scénario devient un projet et que l'on embauche des travailleurs pour les réaliser.

Programme de financement du secteur du film et des arts médiatiques :

20 000 \$ pour la commandite de films

Programme de remises pour le cinéma :

Remboursement de

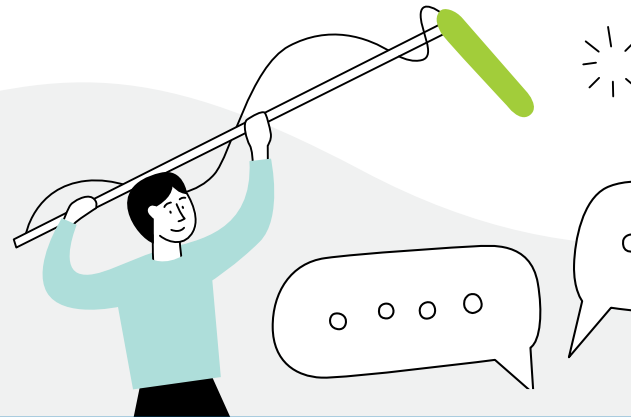
25 % à 40 %

des dépenses encourues aux TNO liées à la production et à la main-d'œuvre.

Un radiodiffuseur ou un bailleur de fonds doit être associé au projet, et le demandeur doit s'engager à investir au moins 60 000 \$ de son budget aux TNO.

3 RÉALISATION

Lorsqu'un scénario prend vie devant les caméras.



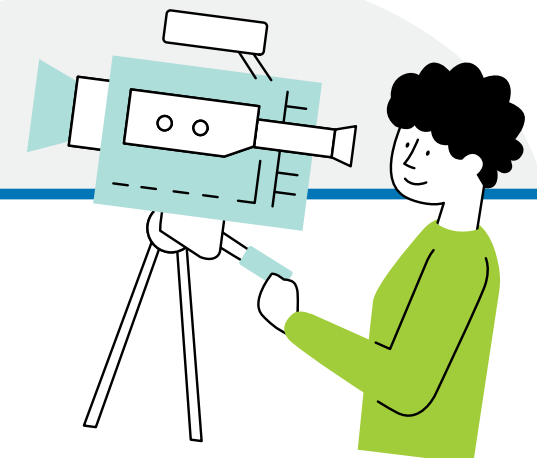
4 POSTPRODUCTION

Lorsqu'on effectue le montage des prises et des effets audiovisuels.



Programme de financement du secteur du film et des arts médiatiques :

15 000 \$ pour la promotion et le marketing



5 DISTRIBUTION

Lorsque le produit final est rendu public.